

2011-4780
2012-01-20

Cambrex SDA Granulés Solubles

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE :

Chlore actif
présent sous forme de Dichloro-s-triazinetriane de sodium 61,7 %

DANGER



POISON CORROSIF
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

NO D'HOMOLOGATION 28507, *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Sani-Marc Inc.
42 Rue de L'Artisan
Victoriaville, QC
G6P 7E3

Contenu net : _____ Kg

MODE D'EMPLOI : Ne doit être utilisé que pour la fabrication, d'un pesticide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. Les fabricants sont responsables de leurs propres enregistrements.

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Agent oxydant puissant. Utiliser seulement des ustensiles propres et secs.

La contamination par de l'humidité, de la matière organique, d'autres produits chimiques (incluant ceux utilisés pour la piscine) ou autres matières étrangères pourrait causer une réaction chimique accompagnée de chaleur et de gaz toxiques. Elle pourrait également causer un incendie ou une explosion. Éviter le contact avec tout objet en flammes ou brûlant, tel qu'une cigarette allumée. Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le produit au sec dans un contenant hermétique. Nocif ou mortel si avalé.

Peut être mortel si inhalé. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Corrosif pour les yeux et extrêmement irritant pour la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement avec un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées à la personne exposée si elle est en mesure d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Entreposer dans un endroit sec, frais, bien aéré et loin de la chaleur ou des flammes.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit devraient éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))